

MEMO SOCIAL AOUT 2026

Branche de l'Expédition Exportation de F&L

(IDCC 1405)

Vous trouverez, dans ce mémo 2026, le panorama des derniers textes publiés ou en cours d'extension au 1^{er} semestre 2026, ainsi que le point sur les négociations en cours et travaux dans la Branche.

Pour rappel, les négociations se situent à 4 niveaux paritaires :

- La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI),
- La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP),
- Le Comité de pilotage de l'Observatoire Paritaire Prospectif interbranches des emplois, des Métiers et des qualifications, dans le Commerce agricole (CCN Expédition et Exportation de Fruits et Légumes / Produits du sol, engrais et produits connexes) créé dans le cadre d'OCAPIAT,
- l'Association pour la Gestion du Paritarisme de l'Expédition Exportation de Fruits et Légumes (AGP-EEFL) créée le 1^{er} février 2024.

SALAIRES

Le SMIC a augmenté de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026. Le SMIC horaire brut est passé de 11,88 euros à 12,02 euros quand le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, est passé de 1 801,80 euros à 1 823,03 euros.

En juin 2026, une nouvelle augmentation du SMIC de 2,41 % est survenue. Les négociations salariales ont démarré en juin pour la 1^{ère} gamme et en juillet pour la 4^{ème} gamme et vont se poursuivre en septembre. **Le SMIC mensuel brut est de 1 867,02 euros.**

Pour la première gamme, après deux séances de négociation, une nouvelle grille de salaire (Avenant n° 33) a été signée en mars 2026 par trois organisations syndicales, la CFDT, la CFE CGC AGRO et la CFTC. **L'avenant n°33 à la grille des salaires de la première gamme a été étendu par Arrêté du 19 mai 2026.**

Pour la quatrième gamme (Annexe particulière légumes frais prêt à l'emploi), **un Avenant N°14 a été signé en mars 2026** par trois organisations syndicales : la CFDT, la CFTC et la CFE CGC, pour application au 1^{er} avril 2026. **Cet Avenant a été étendu par Arrêté du 19 mai 2026.**

Grille des salaires – Avenant N°33 du 4 mars 2026

Applicable au 1^{er} avril 2026 - Grille conventionnelle pour l'horaire légal (35 h/semaine)

CATEGORIE	NIVEAU	EUROS
Ouvrier/Employé	I	1 823,03
	I Bis	1 847,55
	II	1 862,82
	III	1 876,24
	IV	1 943,32
	V	1 964,92
Technicien/AM	I	2 218,88
	II	2 394,32
Cadre	I	3 449,23
Cadre de Direction	II	4 076,54

NEGOCIATIONS

13e mois progressif et conventionnel

Pour rappel, l'accord instituant la mise en place d'un 13^{ème} mois dans les entreprises de la 1^{ère} gamme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il s'agit d'un treizième mois conventionnel mis en place de manière progressive sur 4 ans. En décembre 2026, les entreprises devront verser 50 % du salaire minimum conventionnel base 151,67 h aux salariés ayant trois ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Un guide d'application à destination des entreprises ainsi qu'un questions/réponses ont été réalisés par **notre avocate, Maître VERZI**. Si vous ne les avez pas encore reçus, il est possible d'en faire la demande à : estelle.verdet@aneefel.com

Révision des grilles de classification

Les discussions sur la nécessité de réviser les grilles de classification de la 1^{ère} et 4^{ème} gamme ont démarré en juillet 2025 avec la présence d'un expert choisi par les partenaires sociaux et se sont terminées en juillet 2026. La Branche de l'expédition exportation de fruits et légumes figurait parmi les 11 branches bénéficiant d'une subvention de l'ANACT dans le cadre des travaux de révision des classifications professionnelles avec une prise en compte de l'enjeu de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Concernant la 1^{ère} gamme, il a été constaté un besoin de pédagogie renforcée pour décrire le contenu d'un emploi à positionner et le classer selon les 4 critères classants. La liste des emplois repères sera étoffée suivant les travaux d'OCAPIAT relatifs aux fiches métiers. Les critères classants restent la méthode de classification de la 1^{ère} et 4^{ème} gamme.

Dérogations heures supplémentaires – Article 25

Les négociations sur la révision de l'Article 25 de la Convention Collective Expédition Exportation F&L ont démarré en décembre 2025 sur la base d'une proposition patronale de bénéficier de dérogation à 60 heures par semaine sur une période maximum de 10 semaines par an avec des mesures compensatoires contre 56h sur 4 semaines actuellement. Les organisations syndicales n'étant pas favorables sur le principe d'augmenter la durée, les discussions pourraient reprendre sur de nouvelles bases au second semestre 2026.

Ouverture des discussions sur la loi du 24 octobre 2025 relative à l'emploi des salariés expérimentés

Dans le cadre de la loi du 24 octobre 2025 transposant trois accords nationaux interprofessionnels (ANI) dont celui sur l'emploi des seniors, un état des lieux a été fait avec les partenaires sociaux sur les actions déjà mises en place par la Branche :

- Signature d'un accord relatif à l'emploi des seniors en novembre 2009,
- Réalisation d'une étude sur l'emploi des seniors en 2025 financée par OCAPIAT,
- Organisation d'un webinaire avec l'APEC en 2026 sur « Entretien professionnel, entretien de parcours professionnel : à quoi il faut s'attendre en 2026 ? »

Les discussions vont se poursuivre avec les partenaires sociaux d'ici la fin de l'année.

Ouverture des discussions sur le Haut degré de Solidarité (HDS)

Les discussions avec les partenaires sociaux sur le Haut Degré de Solidarité (HDS) ont démarré en mars 2026 afin de permettre à l'ensemble des salariés de bénéficier de ce qui est mis en place dans la branche notamment dans le cadre du fonds d'actions sociales et de prévoyance. S'agissant d'un sujet technique, la branche sera accompagnée par l'AG2R qui présentera lors d'une prochaine réunion les différents dispositifs existants pour mettre en place un HDS.

Le régime de Prévoyance et IDR de la Branche

Actions sociales



Les partenaires sociaux de la Branche ont décidé de mettre en place une action collective de prévention destinée à accompagner les salariés en situation d'incapacité de travail et à favoriser leur maintien et retour à l'emploi. Cet accompagnement, mis en œuvre et suivi par le Groupe AG2R LA MONDIALE, est entièrement pris en charge par le fonds d'action sociale et de prévention de la Branche. Vous trouverez sur le site de l'ANEEFEL un flyer précisant les modalités de cette action.

Le Fonds d'action sociale et de prévention de la branche prévoit également un dispositif d'aide exceptionnelle permettant aux salariés en difficultés d'obtenir une aide financière. Un document rappelant les modalités pour effectuer une demande d'aide est joint à ce mémo social.

ETUDES



Etude sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de l'observatoire paritaire prospectif interbranches des emplois, des métiers et des qualifications du commerce agricole, une étude sur l'emploi des personnes en situation de handicap a été réalisée. Le rapport complet est disponible sur le site [OCAPIAT](#)

Fiches métiers communicantes

Des fiches métiers communicantes permettant de mieux communiquer sur les métiers du commerce agricole sont en cours de finalisation. Elles sont destinées à un public à la recherche d'un emploi ou souhaitant découvrir un métier et aux partenaires institutionnels.

AUTRES TRAVAUX

Rapport de Branche

Merci à tous pour vos nombreuses contributions à l'enquête XERFI/ANEEFEL pour le rapport de Branche 2026 ; celui-ci a été présenté aux partenaires sociaux le 10 juin 2026.

Les adhérents de l'ANEEFEL relevant de la CCN emploient 3 180 salariés (yc saisonniers et hors 4^{ème} gamme).

Quelques données clés des adhérents ANEEFEL en 2025 (hors saisonniers) :

- 57 % des salariés sont des hommes
- 90,5 % des salariés sont en CDI
- La part des employés / ouvriers représente près de 58,5 % des salariés, catégorie davantage représentée chez les femmes
- 95 % des salariés travaillent à temps plein
- 37,5 % des entreprises emploient au moins un salarié en situation de handicap
- 36,5 % des salariés sont partis en formation
- 12 % des entreprises ont mis en place des actions spécifiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Les adhérents ANEEFEL ont signé 1 650 contrats de saisonniers.

Le rapport de Branche est disponible sur le site de l'ANEEFEL ou sur demande auprès de : estelle.verdet@aneefel.com

Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC)

France compétences a lancé en avril 2026 une nouvelle procédure de révision générale des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Les partenaires sociaux de la branche expédition exportation de F&L, après en avoir délibéré en juin en CPNEFP, ont déterminé les nouveaux NPEC.

Bibliographie

[Convention collective nationale des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes](#)

<https://code.travail.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/>

<https://www.aneefel.com/ espace adhérent/social>

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-entreprises-expedition-exportation-fruits-legumes>

[Une infographie sur l'attractivité de la branche, des métiers et des entreprises est disponible sur le site de l'ANEEFEL.](#)

Le régime de prévoyance de la branche

Le fonds d'action sociale : un dispositif de solidarité pour les salariés

Créé par les partenaires sociaux de la branche, le fonds d'action sociale apporte un soutien aux salariés des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes confrontés à des difficultés personnelles, familiales ou de santé engendrant des frais exceptionnels (non pris en charge par la Sécurité sociale ou avec un reste à charge important) et susceptibles de fragiliser leur équilibre financier. Accessible aux salariés couverts par le régime de prévoyance AG2R LA MONDIALE, ce dispositif permet d'apporter une aide exceptionnelle aux salariés confrontés à une situation difficile.



Les aides individuelles peuvent notamment être accordées pour :

- les dépenses liées à la mobilité ;
- les frais de la vie courante (loyer, chauffage, énergie, déménagement, équipement ménager) ;
- les charges familiales (garde d'enfants, cantine scolaire, centre de loisirs, études supérieures des enfants) ;
- les conséquences d'une catastrophe naturelle ;
- les dépenses de santé engendrant un reste à charge important ;
- les situations de surendettement ou de difficultés financières exceptionnelles.

Chaque demande est examinée de manière individuelle et confidentielle par une commission paritaire afin d'apporter une réponse adaptée à la situation rencontrée.

Au-delà des aides individuelles, le fonds d'action sociale permet également de financer une action de prévention développée par les partenaires sociaux de la branche avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE :

- **l'Accompagnement du Retour au Travail (ART)**, en partenariat avec Prévía, destiné aux salariés en arrêt de travail de plus de 45 jours relevant des pathologies suivantes : Cancers et pathologies chroniques, Troubles musculosquelettiques, ou dorsolombaires, Troubles psychologiques ou traumatiques, permet de favoriser une reprise d'activité durable et pérenne et de prévenir des situations de désinsertion professionnelle.

Par ailleurs, le Pôle alimentaire d'AG2R LA MONDIALE propose un dispositif dédié aux salariés aidants des entreprises alimentaires cotisantes auprès de l'Agirc-Arrco :

- **l'accompagnement des salariés aidants**, en partenariat avec Autonomia et Lumanisy, afin de leur apporter un soutien dans les démarches administratives, l'accès aux aides financières et la recherche de solutions adaptées aux besoins du proche accompagné.

Pour en savoir plus

Fonds d'action sociale de la branche et modalités de demande :



Accompagnement du Retour au Travail (ART) :



Accompagnement des salariés aidants :

